



Commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue
REPUBLIQUE FRANCAISE

Service Etat Civil-Affaires
Générales-Elections-Cimetière

ARRETE MUNICIPAL N° 273/2022

**Délégation dans les fonctions d'Officier de l'état civil à un conseiller municipal
Monsieur Christian GUICHARD**

Le Maire de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue,
Vu les articles L. 2122-17, L.2122-18 et L. 2122-32 du Code général des collectivités territoriales;
Vu le 2^{ème} alinéa du Chapitre I du titre Ier de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil du 21 septembre 1955 (modifiée)
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 n° 3 ;

Considérant que le Maire est absent et qu'aucun adjoint ne pourra assurer, suite à une absence ou un empêchement, la célébration du mariage le 19 novembre 2022.

Considérant que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés.

ARRÊTE

Article 1er – Monsieur Christian GUICHARD, Conseiller municipal, est délégué pour remplir le 19 novembre 2022 les fonctions d'Officier d'état civil, notamment pour célébrer le mariage de Madame Annie S... et de Monsieur A... M...

Article 2 - Monsieur le Directeur général des services d'Entraigues-sur-la-Sorgue est chargé de l'exécution du présent arrêté pour affichage et transmission au contrôle de légalité et qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la ville, ainsi qu'une expédition au Procureur de la République près du Tribunal Judiciaire du ressort de la commune et notifié à l'intéressé.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

27 octobre 2022

Le Maire



Acte certifié exécutoire le : 27/10/2022
Après dépôt en Préfecture le : 27/10/2022
Après publication ou notification le : 27/10/2022
P/O

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20221027-27-10-22-AR273-AI
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022